

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice	29
- présents	20 (puis 21, M. Damien SIMON, arrivant à l'issue du vote de la délibération n°D.08/03.19)
- votants par procuration	8 (puis 7, M. Damien SIMON, arrivant à l'issue du vote de la délibération n°D.08/03.19)
- absent	1
- total des votants	28

x x x

Compte rendu de la séance affiché le 11 mars.

x x x

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi sept mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le vingt-six février, s'est assemblé en session ordinaire dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Philippe LEROUX, Maire.

Étaient présents :

M. Philippe LEROUX, Maire,

M. Patrick CIBOIS, M. Xavier PICAVET, Mme Brigitte LEROUX, M. Patrick WALCZAK, M. Jean-Paul MANGIN, M. Jean-Yves GOGNET, Adjoints,

Mme Martine HERBERT, M. Jean-Marie MOREL, Mme Carole BIGUEUR, M. Damien SIMON (arrivant à l'issue du vote de la délibération n°D.08/03.19), Mme Anne NOËL, Mme Bérengère CASTANET (née CADINOT), M. Yoann LAVERNHE, M. Clément FOUTEL, M. Paul DHAILLE, Mme Christine DECHAMPS, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Yann BEUX, Mme Sylvie LEGENTIL, M. Kamel BELGHACHEM, Conseillers Municipaux.

Excusés :

Mme Paola MIZAC	qui donne pouvoir à	Mme Brigitte LEROUX
Mme Claudine COUTURE	qui donne pouvoir à	M. Philippe LEROUX
M. Romuald HAUCHECORNE	qui donne pouvoir à	M. Jean-Marie MOREL
M. Damien SIMON	qui donne pouvoir à	M. Jean-Yves GOGNET (pour une partie de la séance, M. SIMON arrivant à l'issue du vote de la délibération n°D.08/03.19)
M. Frédéric LE PAGE	qui donne pouvoir à	M. Patrick CIBOIS
Mme Fabiola ANQUETIL	qui donne pouvoir à	Mme Carole BIGUEUR
Mme Lesline BOIXEL	qui donne pouvoir à	M. Jean-Paul MANGIN
M. Teddy LECLERC	qui donne pouvoir à	M. Yoann LAVERNHE

Absent :

M. Mourad BETTAHAR, Conseiller Municipal.

formant la majorité des membres en exercice.

M. Paul DHAILLE est nommé, unanimement, secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

Délibération n°: D.01/03.19

Objet : Festival gallo-romain de Lillebonne, 21 au 23 juin 2019
Tarifs municipaux des partenariats publicitaires pour la campagne de communication
Edition 2019 et éditions à venir

Délibération n°: D.01/03.19

Objet : Festival gallo-romain de Lillebonne, 21 au 23 juin 2019
Tarifs municipaux des partenariats publicitaires pour la campagne de communication
Edition 2019 et éditions à venir

Madame LEROUX rappelle que la Ville de Lillebonne organise, tous les 2 ans, le festival gallo-romain les *Juliobonales*. L'édition 2019 se déroulera du 21 au 23 juin.

Une campagne de communication sera prochainement réalisée, comprenant notamment des supports imprimés (affiches, programme des animations, totem, kakémonos, bâches...) et des supports numériques (réalisation de vidéos, présence sur les réseaux sociaux).

Afin d'assurer le financement de cette campagne de communication exceptionnelle au périmètre régional et national, dans le respect, des engagements budgétaires, il est proposé d'offrir la possibilité à des acteurs économiques de devenir partenaires des *Juliobonales* à travers plusieurs solutions de sponsoring.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

Considérant qu'il convient de revoir les tarifs municipaux des partenariats publicitaires précédemment fixés par délibération n° D.102/06-17 du Conseil Municipal du 15 juin 2017 afin de les actualiser pour l'édition 2019 ainsi que pour les éditions à venir,

Il est proposé au Conseil municipal :

- de fixer les tarifs municipaux des partenariats publicitaires des *Juliobonales* 2019 ainsi que des éditions à venir comme suit :

PRINT		
Encart dans le programme officiel des <i>Juliobonales</i> 2019	<i>Format M</i> 500€	<i>Format L</i> 1000€
NUMÉRIQUE		
Logo des partenaires sur le site Internet des <i>Juliobonales</i> 2019 et sur les vidéos	250€	
SPONSORING		
Sponsoring d'une animation des <i>Juliobonales</i> 2019 (kit de communication aux couleurs du partenaire selon la charte graphique des <i>Juliobonales</i> fourni par la ville)	3000€	
PACK COMPLET		
(print + numérique + sponsoring)	3500€	4000€

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Et ont les membres présents signé au registre après lecture.



Pour extrait certifié conforme,
Le Maire de Lillebonne,